

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 1/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

ETAPES DE TRAVAIL : *les consignes en rouge s'appliquent dans le cadre d'un vide sanitaire à la suite d'une positivité salmonelle. Dans le cadre d'une décontamination renforcée à la suite d'un foyer IAHP, appliquer en plus les consignes en vert.*

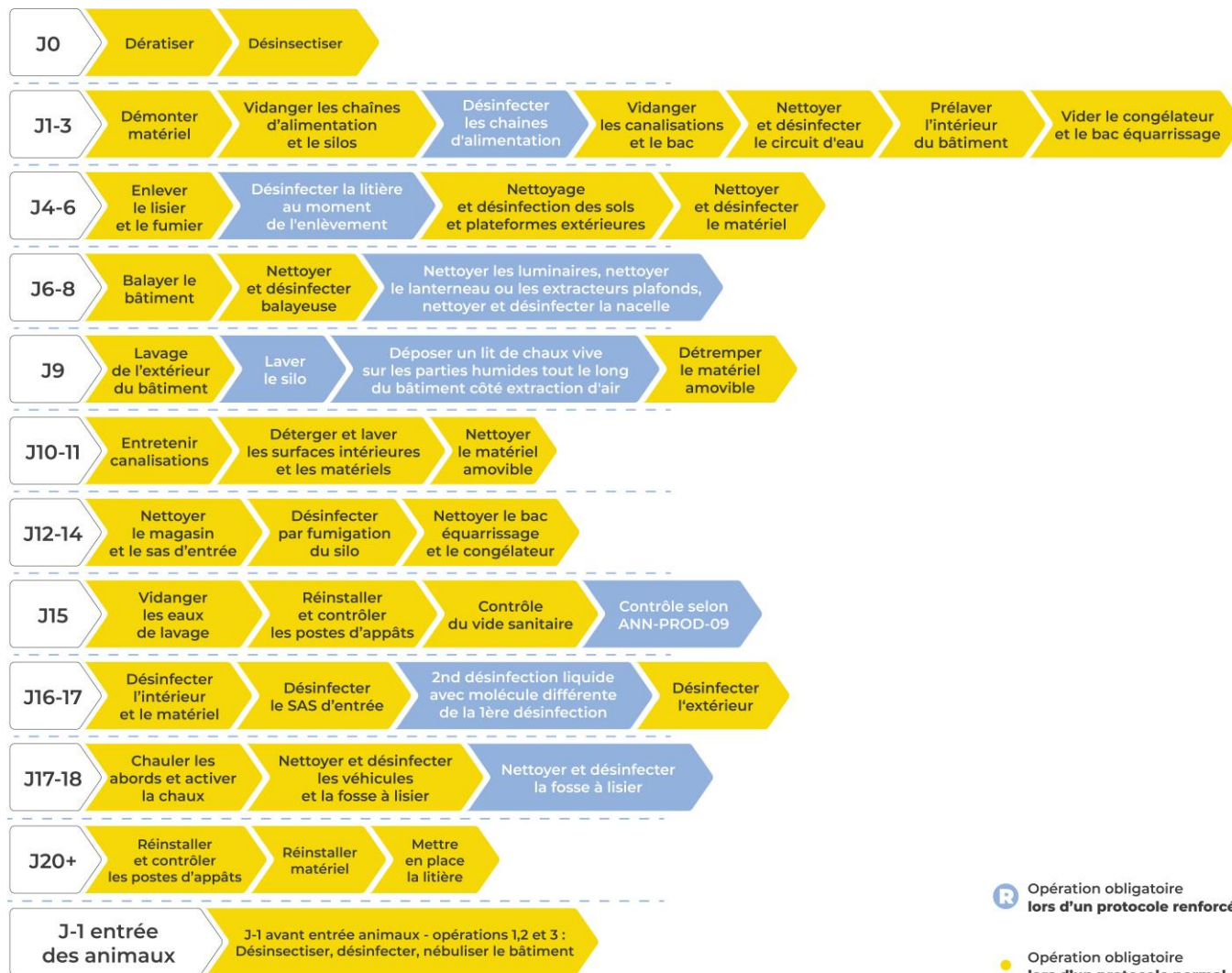
Préalable à vide sanitaire normal :

- Pour tous vide sanitaire ou lors de salmonelle mineure non récurrentes.
- Respect des consignes de l'arrêté biosécurité du 9 février 2016 et ses modificatifs.
- Procédures **ANN-SAN-23** « actions en cas de salmonelles mineure ».

Préalable à vide sanitaire renforcé :

- *Identification d'une salmonelle majeure ou d'une salmonelle mineure récurrente sur le site ou identification d'un virus d'une maladie réglementée avec APMS ou APDI.*
- *Respect des consignes de l'arrêté du 26 février 2008 en Gallus de l'arrêté du 26 octobre 1998 en Palmipède contre les infections à Salmonella.*
- *Respect des consignes de l'arrêté biosécurité du 9 février 2016 et ses modificatifs.*
- *Procédures ANN-SAN-23 « actions en cas de salmonelles majeures » et PRO-SAN-22 « gestion des cas séropositifs H5/H7 ».*
- *Après travaux de rénovation, faire vide sanitaire renforcé.*

CHRONOGRAMME DES OPERATIONS DU VIDE SANITAIRE



1. DESINFECTION PRELIMINAIRE (D0)

Effectuer la **désinsectisation** (FOR PROD 01 par fournisseur).

Après départ des animaux et avoir vidé le congélateur et le bac d'équarrissage, asperger une solution **désinfectante virucide H5NX** sur la coque intérieure et extérieure du bâtiment, le sas, sur la litière et les abords, sur les sous-produits animaux et les matériels agricoles contaminés. Asperger le bac d'équarrissage, le congélateur et le silo Chauler les abords et les chemins d'accès.

Nettoyer et désinfecter les véhicules du chantier.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 3/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

2. PREPARATION APRES L'ENLEVEMENT DES ANIMAUX

Assurer le suivi de la **dératisation** du stockage de paille et de copeaux propres. *S'il y a un risque de contamination, il faut éliminer la paille et les copeaux en stock résiduel.*

Juste après l'enlèvement, faire la dératisation sur la **dératisation** du bâtiment d'élevage et effectuer la **désinsectisation** (FOR-PROD-01 par fournisseur). L'utilisation de produit de désinsectisation nécessite le port de gant, lunettes et tenue de travail en protection chimique (liquides type 3). La hauteur de la litière permet d'accéder au plafond et aux rails. Il est important de passer sur les nids, la litière, les parois et les fenêtres parce que ce sont des zones où survivent facilement les larves d'insectes (trous, aspérités...).

Maintenir en place les appâts jusqu'au lavage (s'il y a une équipe interne avec certiphyto). Vidanger les chaînes d'alimentation et les silos. L'aliment restant part avec la litière ou le lisier (si petites quantités). Faire reprendre l'aliment par l'usine d'aliment si quantités importantes.

En renforcé, boucher les trous où étaient positionnées les gamelles ou tourner la chaîne de 180°. Afin d'éliminer toutes les poussières dans la chaîne d'alimentation, la nettoyer et la désinfecter avec un mélange préparé de céréales, d'acide et de désinfectant. Verser progressivement, et en petite quantité, le produit dans la trémie. S'assurer que le produit est arrivé en bout de chaîne (ex : 40kg d'Abracid pour 100 m de chaîne). Ouvrir les gamelles pour vider le mélange sur le fumier ou le lisier.

Démonter le matériel.

ND1 (attendre au minimum 24h après la D0)

3. NETTOYAGE ET DESINFECTION DU CIRCUIT D'EAU : A REALISER ENTRE LE DEPART DES ANIMAUX ET AVANT LA DESINFECTION LIQUIDE. (Si un même **Aquaflush** est utilisé pour plusieurs sites, il est conseillé que cette opération soit réalisée après lavage et la purge d'eau souillée est alors envoyée avec les eaux de lavage)

- Vidanger les canalisations et le bac.
- Nettoyage avec le système Aquaflush si les précédents résultats d'analyse d'eau en bout de ligne ne sont pas conformes et si les lignes sont en état de supporter la pression du nettoyage.
- Passage d'une **base** pour éliminer le biofilm.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 4/11

- Laisser un temps de contact de 30mn à 1h maximum (en circuit fermé) – Purger - Rincer.
- Passage d'un **acide** pour détartrer.
- Laisser un temps de contact minimum de 1h jusqu'à 6 heures (en circuit fermé) – Purger - Rincer.
- Laisser en contact dans les canalisations de l'eau avec du **désinfectant**, durant tout le vide sanitaire. Purger et rincer la veille de la mise en place, sauf si risque de gel.

4. PRELAVAGE PUIS DETERGENCE DE LA COQUE INTERIEURE DU BÂTIMENT, DES VOLETS ET VENTILATEURS (de l'intérieur vers l'extérieur)

Prélaver à l'eau afin d'éliminer un maximum de matières organiques et permettre une efficacité optimale du détergent. Une détergence est conseillée avant le lavage à l'eau claire en fonction des bâtiments (ex. : niveau de salissure, absence de fosse d'eau de lavage...). Elle est obligatoire en protocole renforcé.

Lavage depuis l'intérieur des bâtiments, nettoyer et déterger les volets, les ventilateurs, tout en protégeant les moteurs. Travailler volets ouverts. Il faut faire attention aux jointures. Utiliser une éponge avec du détergent pour nettoyer les moteurs. La hauteur de la litière vous permet d'atteindre facilement les néons, les rails et le chariot à paille.

Faire tomber la poussière permet l'élimination d'un maximum de matière avec le fumier, pour assurer une meilleure qualité de lavage par la suite et donc une meilleure maîtrise sanitaire.

Vider le congélateur et le bac d'équarrissage.

Chauler les abords : Périphérie du bâtiment 2m. Voies de circulation à l'intérieur du site.
Chaux pulvérulente : 92% d'activité (500g/m²). Eteindre la chaux à raison de 1L d'eau/m².

5. EVACUATION DU FUMIER/LISIER. (Si bâtiment non équipé de système de raclage)

Dans le respect des normes de biosécurité (arrêté du 08/02/16 et ses modificatifs), évacuer le lisier et/ou le fumier. Voir annexe ANN-PROD-11 « gestion des effluents sites IAHP » validée par la DDPP pour chaque site.

Pour le fumier : il faut retirer un maximum de matière lors de la phase d'enlèvement afin de faciliter l'opération de balayage. Pour le lisier : il faut faire attention à ne pas se retrouver avec une fosse et des canalisations pleines, il risque d'y avoir un retour d'eau et donc d'une recontamination.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 5/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

Le fumier est soit hygiénisé en tas sur une plateforme bétonnée ou en champs (apte à l'épandage et recouvert par une bâche ou un lit de paille), pendant 42 jours, soit enfoui directement en période d'épandage. Le lisier est si possible éliminé :

- Soit par épandage au bout de 60 jours de stockage afin d'avoir un lisier hygiénisé.
- Soit par épandage immédiat avec enfouissement direct ou simultané.
- Soit par transfert par tonne à lisier dans une autre fosse de stockage.

Désinfecter les roues et bas de caisse du matériel utilisé (portique ou pompe mobile).

Faire un mouillage par-dessus chaque chargement de fumier, dans la remorque, afin d'éviter la dispersion des poussières (ajouter un désinfectant dans le cas d'un foyer IAHF). Evacuer le fumier dans une remorque haute sans possibilité de dispersion sur les voies empruntées (idéalement avec une bâche). Cette remorque sera nettoyée et désinfectée après intervention.

Curer, nettoyer la fosse à lisier.

Evacuer la matière organique éventuellement tombée sur les chemins et les plateformes. **Chauler** les voies de circulation et plate-forme après passage du tracteur et de la tonne (500g/m²). Après séchage des sols, **balayer** le bâtiment. Attention à l'élimination des balayures, idéalement avec le fumier. Pour les sols en terre battue, isoler et désinfecter les drains avec une couche épaisse de chaux vive.

Utiliser une nacelle sécurisée pour démonter les luminaires et permettre leur nettoyage avec une éponge et du détergent. Démonter si possible et nettoyer les extracteurs en toiture ou nettoyer le dessus du lanterneau.

Pour les sols en terre battue, isoler et désinfecter les drains avec une couche épaisse de chaux vive.

Nettoyer et désinfecter le tracteur, le télescopique, la remorque, la balayeuse, la tonne à lisier et *la nacelle* sur une surface bétonnée. Les eaux de lavage doivent être récupérées.

6. LAVAGE DE L'EXTERIEUR DU BATIMENT

Prélever puis déterger, volets fermés, la plateforme extérieure et les trottoirs latéraux. Démonter 1 jupe sur trois (avec habilitation pour démonter des jupes amiantées). Si le démontage des jupes impossible, démonter tout ce qui peut l'être pour donner un accès à l'intérieur des jupes.

Application du **détergent de bas en haut** avec un canon à mousse. Laisser agir 30 mn.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 6/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

Rincer à la lance moyenne ou haute pression de haut en bas à l'eau claire l'ensemble des surfaces détergées.

Il faut maintenir le sas propre pendant tout le lavage du matériel.

7. NETTOYAGE ET DESINFECTION DU SILO ET DES VIS D'ALIMENTATION.

Dépoussiérer et désinfecter (après séchage) le silo en prenant soin de le déconnecter de la chaîne d'alimentation. Laver le silo, uniquement s'il y a de l'aliment collé.

Nettoyer et désinfecter (après séchage) le silo en prenant soin de le déconnecter de la chaîne d'alimentation. Nettoyer et désinfecter la vis de reprise avec le même type de mélange une fois que le silo est sec.

Déposer un lit de chaux vive sur parties humides tout le long du bâtiment côté extraction d'air.

8. DETREMPAGE DU MATERIEL

Pour le détrempage du matériel amovible des étapes sont à réaliser à l'intérieur puis à l'extérieur du bâtiment.

- **A l'intérieur**

Fermer le bâtiment. Mettre le matériel de **détrempage** en fonctionnement (oscillateur, brumisateur, ...) 10mn puis 30mn d'arrêt, pendant 24 heures minimum jusqu'à 48 heures. Objectif, saturer le bâtiment en hygrométrie.

- **A l'extérieur**

Empiler le matériel sur une plate-forme extérieure.

Après avoir sorti le matériel, faire un détrempage (gamelles, caillebotis, pondoirs, barrières de séparation, goulottes, grilles, trémies, assiettes, cônes de réglages, brasseurs, système d'abreuvement, mangeoires, récupérateurs sous pipettes, récupérateurs de chaleur, chauffages...) pour humidifier le matériel. Cette humidification permet de ramollir les matières organiques afin de mieux les évacuer. Tremper le matériel dans des bacs avec une solution détergent avec un temps de contact de 30 minutes **OU** mettre l'oscillateur de détrempage en fonctionnement.

Lors du détrempage du matériel amovible, vous devez **trier et retirer le matériel cassé**.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 7/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

9. ENTRETENIR LES CANALISATIONS

Utiliser l'Aquaflush si ce dernier ne l'a pas été à l'étape 5.

10. DETERGENCE ET LAVAGE DES SURFACES INTERIEURES ET DES MATERIELS.

Fermer les volets. Application du **détergent de bas en haut** avec un canon à mousse. Laisser agir 30 mn.

Rincer à la lance moyenne ou haute pression de haut en bas à l'eau claire l'ensemble des surfaces détergées.

Application du **détergent** avec un canon à mousse doit être faite sur les surfaces et les matériels suivant :

- Plafond, luminaires, cheminée d'extracteurs, ventilateurs, échangeurs d'air (démontage si besoin) – rails – dessus de vis.
- Parois, jupes, volets (par l'intérieur – ne pas oublier les pièges à lumière et trappe à cadavres), treuils.
- Matériel fixe (notamment lignes de pipettes et assiettes et insister sur le bas de la partie fixée à l'assiette), portail.
- Sol béton.
- Parties fixes des pondoirs

Rincer tout le matériel avec la moyenne ou haute pression. Vérifier et entretenir les caches moineaux.

11. NETTOYAGE DU MATERIEL AMOVIBLE ET DETERGENCE / RINCAGE

Pour toutes les opérations (pré-trempage, détergence, lavage, désinfection...) UTILISER UNIQUEMENT UNE EAU POTABLE (pour les forages, maintenir les traitements d'eau pendant tout le vide).

Entreposer l'ensemble du matériel sur la plate-forme extérieure ou dans le bâtiment propre pour effectuer les opérations de nettoyage.

Caillebotis, barrières de séparation, pondoirs :

- **Déterger** avec un temps de contact de 30 mn environ sur toutes les faces accessibles (attention le détergent doit être rincé avant de sécher),
- En cas de barrières et/ou caillebotis creux, détergence par trempage dans des bacs.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 8/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

- S'assurer que les caillebotis et les barrières ont bien des bouchons, si non bien insister dans les zones creuses.

Stocker sur zone propre et couverte ou dans le bâtiment.

Rincer tout le matériel à la moyenne ou haute pression et le stocker sur une zone propre (détergée au préalable).

Il faut maintenir le sas propre pendant tout le lavage du matériel.

12. NETTOYAGE DU SAS ET DU MAGASIN

Débarrasser tout ce qui n'a pas lieu d'être (bidons vides, papiers, cartons...). Aspirer les poussières des étagères, des armoires électriques, des chemins de câbles et des tuyaux d'eau. Les armoires et câblages seront nettoyés à l'éponge avec un détergent et le sol à la moyenne ou haute pression.

Attention : Il est obligatoire de faire appel à un opérateur habilité pour pouvoir nettoyer l'intérieur des armoires électriques.

Ne pas oublier de nettoyer et désinfecter les bottes, les chaussures, les tenues des éleveurs, les dessous de tablettes et les siphons. Ranger les outils et autres matériels de maintenance dans des boîtes étanches. Elimination des tenues papier.

13. DESINFECTION DU SILO ET NETTOYAGE DU BAC EQUARRISSAGE

Une **désinfection** du silo est faite avec une bougie, après séchage s'il y a eu lavage.

Lavage du congélateur et du bac à équarrissage avec un **détergent**.

14. VIDANGE DES EAUX DE LAVAGE. Voir annexe ANN-PROD-11 « gestion des effluents sites IAHP »

Les fosses d'eau de lavage doivent être si possible vidée à chaque vide sanitaire pour éviter une recontamination du bâtiment par remontée d'eau ou par l'air.

Les fosses d'eau de lavage doivent être vidées :

- Soit par épandage au bout de 60 jours de stockage (couvert) afin d'avoir un lisier hygiénisé.
- Soit par transfert par tonne à lisier dans une autre fosse de stockage.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 9/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

Chauler les résidus d'eaux de lavage au point de gravité le plus bas pour s'assurer que tout est hygiénisé.

15. DERATISATION

Si les appâts ont été retiré juste après l'enlèvement des animaux, les réinstaller, les contrôler et les renouveler, si nécessaire, avant désinfection.

Assurer le suivi de la **dératisation** du stockage de paille et de copeaux propres. Maintenir le suivi de la **dératisation** pendant toute la durée du vide sanitaire.

Contacter la DDPP afin de pratiquer le contrôle de la ND1. Contrôle visuel par vétérinaire sanitaire / technicien ou service QHSE ORVIA

16. DESINFECTION. (Si le site comprend plusieurs bâtiments ne pas désinfecter avant que l'ensemble du site n'ait été détergé et lavé).

Idéalement, effectuer la désinfection liquide du matériel dans un bac par trempage.

Réinstallation du matériel amovible au préalable :

- Remontage cône, assiettes (position ouverte) et barrières de séparation.
- Entreposage du matériel de démarrage le cas échéant dans un coin du bâtiment

Caillebotis et sols après remontage :

- Pulvérisation d'un **désinfectant virucide H5NX** sur caillebotis et sols en terre battue.
- Ou **désinfection** liquide sur les caillebotis et le sol béton.

Ou **désinfection** liquide sur caillebotis et chaux vive, 92% d'activité (500g/m²) sur terre battue (attention bien éteindre la chaux vive à 1L/m²).

Effectuer tous les travaux de maintenance :

- Boucher les trous (parois, soubassement, portails, portes, jointures...).
- Installation d'équipements neufs.

Désinfection liquide (idéalement dans un bac par trempage), sur :

- Parois.
- Lignes abreuvement et mangeoires.
- Ponds.

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 10/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

- Barrières de séparation.
- Matériel de lavage.

Pensez à tourner le matériel dans tous les sens afin de désinfecter correctement toutes les faces.

Désinfection liquide du sas, du magasin, du sas à œufs et incluant les chaussures/bottes, matériel de maintenance.

Le SAS 3 zones est ensuite complètement remis en fonctionnement.

En protocole renforcé, *désinfection liquide de l'intégralité des sas en protégeant toutes les parties électriques. Terminer par une fumigation du sas d'entrée.*

Désinfection liquide du congélateur et du bac équarrissage.

17. CHAULER LES ABORDS ET DESINFECTER L'EXTERIEUR DU BATIMENT

Désinfecter l'extérieur du bâtiment, les volets fermés et les ventilateurs. Chauler les abords.

- Lieux :
 - Plateforme extérieure.
 - Périphérie du bâtiment 2m.
 - Plateforme silo.
 - *Voies de circulation à l'intérieur du site.*
- Produit/méthode :
 - Chaux pulvérulente : 92% d'activité (500g/m²).
 - Eteindre la chaux à raison de 1L d'eau/m².
 - Désinfectants liquides spéciaux pour les sols.

18. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES VEHICULES

Le tracteur et le télescopique doivent être lavés sur une surface bétonnée et les eaux de lavage doivent être collectées.

19. DESINFECTION RENFORCEE

Désinfecter les canalisations et chauler le résidu le résidu de la fosse à lisier si cette dernière est vide (500g/m²).

Effectuer une deuxième désinfection liquide avec une molécule différente de la première désinfection (Ex : Chlorocrésols ou formaldéhydes).

	CODE SANITAIRE ELEVAGE	IT-PROD-04 Version: 14 Date : 29/09/2022 Page : 11/11
	VIDE SANITAIRE DES BATIMENTS	

ND2 (attente de 7 jours après la ND1)

Une deuxième désinfection est obligatoirement faite par un prestataire. Refaire les étapes 10, 16, 17 et 18 de la ND1. Effectuer une désinfection en ND2 un désinfectant différent de la ND1. Contrôle visuel + prélèvements bactériologiques par DDPP. Prélèvements salmonelle par technicien ou service QHSE ORVIA

LEVÉE DE L'APDI (Contacter la DDPP 21 jours après la ND2 pour pouvoir lever l'APDI)

20. DERATISATION

Si une première dératisation a eu lieu au point 1, réinstaller et contrôler tous les postes d'appâts de dératisation et les renouveler si nécessaire.

21. DESINFECTION TERMINALE

Remettre en place la litière et le matériel pour la nouvelle bande. Après mise en chauffe du bâtiment (18°C), effectuer une thermonébulisation/désinsectisation de l'intérieur du bâtiment avec temps de contact 4h minimum.

Ventiler et renouveler au moins 50% du volume d'air du bâtiment avant le jour de rentrée des animaux.

24. CONTROLES

1. Contrôle de la qualité du nettoyage et de la désinfection avec enregistrement des opérations sur le tableau **FOR-PROD-01** par l'éleveur.
2. Visa du technicien sur le tableau de contrôle après la deuxième désinfection.
3. Audit visuel hygiène et biosécurité du technicien d'élevage ou du service QHSE pour les lots avant désinfection sur **FOR-PROD-05**.
4. Contrôles de **FOR-PROD-01** par les techniciens, éleveurs, et/ou service QHSE pendant les vides sanitaires.
5. Contrôles salmonelles lors des vides sanitaires normaux selon **ANN-PROD-10**.
6. Contrôles lors des vides sanitaires renforcés selon **ANN-PROD-09**.

Rédacteur : Date :	Vérificateur : Date	Approbateur : Date :